

*Prescriptions nationales pour la
dématérialisation des documents
d'urbanisme*

**SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE**
Périmètre et pièces réglementaires



CNIG

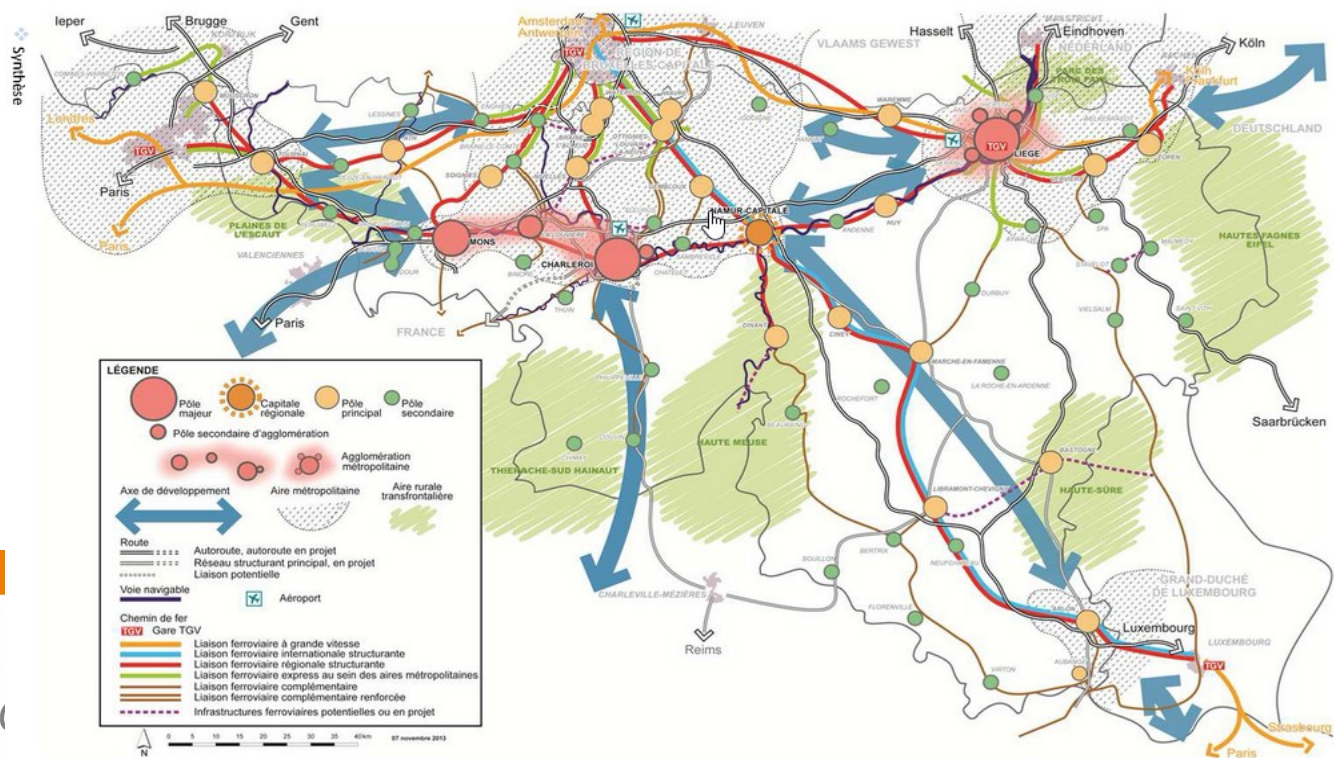
Enjeux

- Intégration des SCOT dans le GPU
- Obtenir l'adhésion de la Fédération des SCOT => modélisation simple
- Comprenant l'intégralité des pièces réglementaires
- Géométrie véritable du périmètre plutôt qu'« assemblage de communes »
- Métadonnées SCOT => catalogage/recherche => compatibilité Inspire

The screenshot shows the Géoportail website interface. At the top left is the French Republic logo with the motto 'Liberté • Égalité • Fraternité'. Next to it is the 'géoportail DE L'URBANISME' logo. A navigation bar contains 'Informations générales', 'Cartographie', 'Recherche avancée', and 'Aide'. On the right, there is a 'Connexion / Inscription' link. The main content area is titled 'RECHERCHE AVANCEE' (circled in green). Below this is a search icon and the text 'Résultats de la recherche sur les métadonnées'. A message states: 'Les informations descriptives de la données sont accessibles en cliquant sur l'icone ⓘ, les données sont quant à elles directement visualisables et téléchargeables en cliquant sur les icones ↗ et ⬇️'. The search criteria are: 'Intitulé de la ressource' with the value 'SCOT' (circled in green), 'Organisme producteur' with an example 'ex : DDT, commune, agence, ...', and 'Type de document' with a dropdown menu. Below the search criteria is a 'Recherche par emprise' section with a map of France. A red arrow points from the 'SCOT' input field to a red circle containing the text 'Aucun résultat pour ces critères'. Above the search results, the text 'Pour éviter ceci...' is written in blue.

Historique de la standardisation

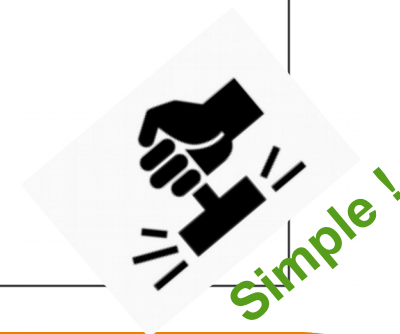
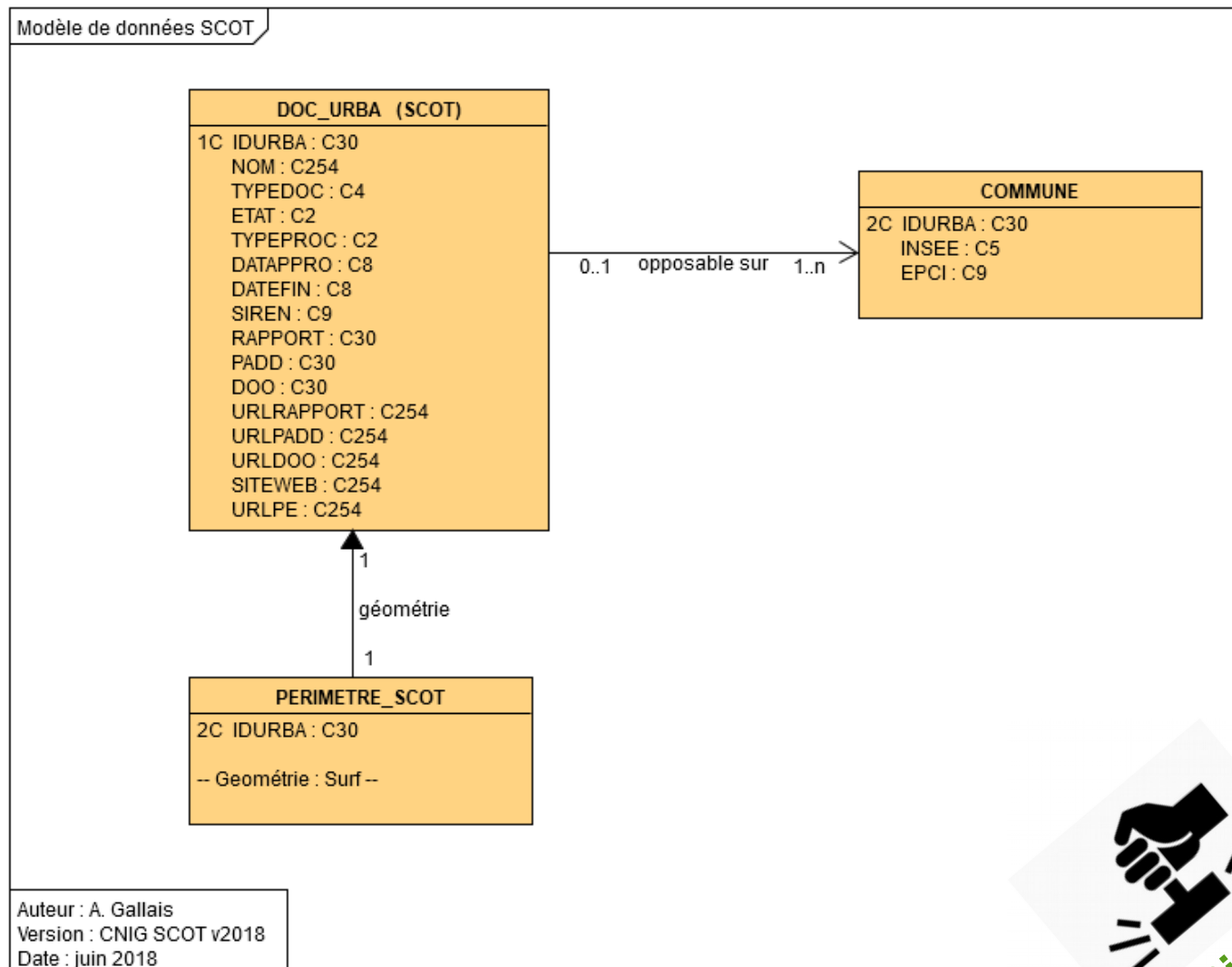
- Démarche GT CNIG DDU amorcée en 2015
- Stoppée à la demande de la FNSCOT (par courrier au président du CNIG)
 - Complexité de la standardisation de la cartographie SCOT
 - Obligation de numériser, et coût engendré
- Relancée en 2017 pour les besoins d'alimentation du GPU
- Sur la base d'un standard simplifié
 - La cartographie SCOT est intégrée dans les pièces réglementaires en pdf.



Standard SCOT

- Un projet de standard SCOT simplifié, prévoyant :
- Série de données :
 - 3 tables d'informations :
 - Le périmètre du SCOT (objet géographique surfacique)
 - DOC_URBA : table décrivant le SCOT (informations)
 - DOC_URBA_COM : table associant le SCOT aux communes auxquelles il s'applique
 - Pièces écrites réglementaires obligatoire et facultatives au format pdf
 - Codage dans une structure et une arborescence standardisées CNIG
- Métadonnées Inspire correspondantes, obligatoires

Modèle de données



L'appel à commentaires

- Organisé par le CNIG
- Durée 6 semaines (24 avril au 1^{er} juin)
- Précédé d'une relecture technique par la Fédération nationale des SCOT et le Bureau métier DHUP/QV3
- A généré **41** commentaires provenant de **13** contributeurs :
 - Syndicat mixte du ScoTAM, IAU-IdF
 - Région Auvergne Rhône Alpes, Agglo. de la Région de Compiègne
 - GéoMayenne
 - Isogéo, GEOMAP-IMAGIS
 - DDT 21, DDTM50, DDT 53
 - DHUP/QV3, IGN, METS/MOE Géo-ID

L'appel à commentaires

- 41 commentaires :
 - 60 % ayant généré corrections
 - 20 % non retenus
 - 15 % correspondants à des besoins d'explications (question / réponse)
 - 5 % en doublon
- Re-débattus aux GT CNIG DDU du 6 juin pour les plus importants

	Organisme	Type de commentaire : (G)énéral (U)rbanisme (T)echnique (E)ditorial	Page, Paragraphe Figure / Tableau / Note / Ligne	Commentaire (explication du besoin de modification)	Modification proposée par l'organisme	Décision du GT CNIG DDU
10	DDTM50	G	P14 / 2ème tableau	Il y a des erreurs dans les définitions des états « annulé » et « remplacé ».	Supprimer les mots « ou remplacé suite à une nouvelle procédure. » dans la définition de l'état annulé. Supprimer le mot « annulé » dans la définition de l'état remplacé.	OK corrigé
11	DDTM50	G	P15 / 1er§	La phrase « aucune modification du périmètre n'est autorisée » porte à confusion (cf remarque 2 et l'évolution possible du périmètre initial)	Supprimer ladite phrase	OK modifié : Le SCOT couvre un territoire d'un seul tenant et sans enclave. Aucune modification <u>du périmètre du document approuvé</u> n'est autorisée

- Forme de l'IRU => levée de la contrainte imposée par le GPU, suite aux débats en Commission CNIG AT et en GT CNIG Métadonnées.



Cerema

Centre d'études et d'expertise sur les risques,
l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Direction territoriale Ouest

Merci de votre attention

Arnauld GALLAIS

+33 (0)2 40 12 84 76

arnauld.gallais@cerema.fr